

Service académique des bourses nationales

Cité administrative – 02018 LAON CEDEX

INFORMATION A L'ATTENTION DES FAMILLES

- Votre enfant
- vient d'entrer en classe de DIMA, ou de 3^{ème} prépa-pro, ou de MLDS,
 - ou était déscolarisé en 2015-/2016,
 - ou **redouble** son année suite à **échec** à l'**examen** (terminale de baccalauréat, ou seconde année de **CAP**), et il n'était **pas boursier** de lycée en 2015-2016.

Il peut éventuellement, sous conditions réglementaires, notamment selon vos ressources, bénéficier d'une bourse nationale du second degré de lycée. Vous devez, pour cela, compléter un dossier qui est à retirer, puis à **rendre**, complété et signé, avec les justificatifs relatifs à votre situation, à l'établissement fréquenté par votre enfant, **le plus rapidement possible**, et, au plus tard, le 18 octobre 2016.

ATTENTION

Pour tout dossier déposé après la date limite, la demande de bourse étant hors délai, elle sera rejetée

Pour les élèves qui ne remplissent pas une des conditions ci-dessus, le dossier devait être déposé pour le 30/06/2016.

Sauf situation particulière (voir page 2 du dossier), les pièces que vous joindrez au dossier sont les suivantes :

- la photocopie de l'avis d'impôt 2015 sur les revenus de l'année 2014 (imprimé complet, toutes les pages). Dans le cas de situation partielle, joindre tous les avis de non-imposition concernant l'année considérée. Toutefois, les changements graves entraînant une diminution des ressources de la famille (décès, licenciement, séparation,...) seront pris en considération. L'indiquer en page 3 du dossier, et fournir la copie de l'avis d'imposition 2015 sur les revenus de l'année 2014, ou les pièces justifiant de la baisse des revenus, si les changements sont postérieurs à cet avis d'imposition ;
- dans le cas d'un PACS ou d'une union libre, la copie des ressources du concubin (de la concubine), même si celui-ci (celle-ci) n'est pas le père (la mère) de l'élève ;
- la copie intégrale de tout jugement relatif à la résidence du (des) enfant(s), et/ou d'une pension alimentaire ;
- le formulaire "attestation de paiement" de la CAF, le plus récent, sur lequel sont inscrits vos nom et prénom, ainsi que ceux des enfants à charge et les prestations versées (nature et montant). Si, n'ayant qu'un enfant à votre charge, vous ne pouvez prétendre aux prestations de la CAF, il conviendra de le préciser ;
- pour les élèves en CFA et MFR, ainsi que ceux des établissements privés ne donnant pas procuration, joindre impérativement un relevé d'identité bancaire de l'allocataire (y préciser la date et le lieu de naissance du responsable légal de l'élève pour lequel est demandée la bourse) ;
- une enveloppe timbrée à vos nom et adresse, tarif prioritaire.

Lorsque vous rendez votre dossier au secrétariat du lycée, n'oubliez pas de demander l'accusé de réception puis de le conserver. Cette pièce atteste, en cas de litige, qu'un dossier a bien été déposé.

La notification d'attribution vous sera adressée, par l'intermédiaire du chef d'établissement aux congés de Toussaint. En cas de refus elle vous sera directement envoyée par le service académique des bourses nationales.



ATTESTATION D'INFORMATION

Coupon détachable à remettre par la famille à l'établissement pour le :

Je, soussigné(e)....., responsable de l'élève

reconnais avoir reçu les informations concernant la campagne de bourses nationales pour l'année scolaire 2016-2017.

Je souhaite recevoir un dossier de demande de bourse A , le / /2016

oui non

Signature